

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2 juillet 2024

### **Explosions de protoxyde d'azote : Jean-François Vigier appelle à une mobilisation collective face à un nouvel accident**

Jean-François Vigier, Président du Syndicat intercommunal des ordures ménagères de la Vallée de Chevreuse (SIOM) exprime à nouveau **son inquiétude face à l'accélération aussi alarmante que dangereuse du nombre d'incidents liés à l'utilisation irresponsable de bouteilles de protoxyde d'azote dans notre région**. Cette pratique se révèle être un danger grave pour la santé, la sécurité publique et l'environnement.

*« Depuis 2023<sup>1</sup>, j'alerte les pouvoirs publics et la population sur les dangers sécuritaires liés aux explosions de bouteilles de protoxyde d'azote au sein de l'Unité de Valorisation Energétique du SIOM. Il est urgent d'agir pour protéger nos concitoyens et nos agents. L'État doit jouer son rôle en refusant l'utilisation irresponsable de ces substances et en ayant une démarche préventive sur les graves conséquences humaines et environnementales. »* déplore **Jean-François Vigier**, Président du SIOM.

#### **Des incidents de plus en plus fréquents au fort impact sécuritaire, environnemental, et opérationnel**

*Dans la nuit de jeudi à vendredi 28 juin, la porte d'un des fours de l'Unité de Valorisation Energétique du Siom située à Villejust a explosé. La porte a été cassée en deux, mettant en grave danger les agents situés à proximité. Ces fours permettent l'incinération des déchets et leur valorisation énergétique en chaleur et électricité.*



**Depuis février 2023, l'usine a été contrainte d'effectuer 21 arrêts techniques en raison de ces explosions, totalisant 52 jours d'arrêt de fours. Les frais de réparation se sont élevés à plus de 227 000€, sans compter le manque à gagner associé à la chaleur non produite et la perte de tonnes de déchets à incinérer, estimée à plus de 933 000€. De plus, les coûts liés à l'évacuation des bouteilles de protoxyde d'azote ont atteint 107 000€ pour le SIOM.**

<sup>1</sup> <https://www.tiktok.com/@jfvigier/video/7257157051829341467>

## **Un appel à la mobilisation collective**

Si un premier arrêté a été publié le 19 juillet 2023 et fixe une limitation au 1er janvier 2024 de vente aux particuliers de petites cartouches, le Président du SIOM appelle l'État à prendre des mesures de plus en plus nombreuses pour interdire définitivement l'utilisation de ce produit.

*« Cet arrêté n'est pas suffisant. Les consommateurs achètent les cartouches de protoxyde d'azote sur des sites de e-commerce librement. Il faut agir et vite pour contrer ce fléau y compris par voie législative. »* rappelle Jean-François Vigier.

**De plus, le SIOM rappelle qu'à ce jour, aucune filière REP n'est mise en place pour ce déchet dangereux et que l'identification des explosifs dans les collectes de déchets est quasi impossible.**

Face à cette situation alarmante, le Président du SIOM lance un appel à la mobilisation collective. Dans l'attente d'une prise de conscience de l'État, le SIOM encourage vivement les parents, éducateurs et responsables communautaires à informer et éduquer les jeunes sur les dangers associés à cette pratique.

Le Président Jean-François Vigier sera aux côtés d'autres Syndicats tels que le SMEDAR et le SYCTOM au Carrefour des Déchets organisé par IDEALCO à Rouen pour interpeller élus et participants sur les risques préoccupants liés aux explosions des bouteilles de protoxyde d'azote et continuera de le faire dans les prochains mois avec détermination vis-à-vis des autorités nationales.

### **À propos du SIOM :**

Le Syndicat intercommunal des ordures ménagères de la Vallée de Chevreuse (SIOM) est chargé de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets dans les communes de la Vallée de Chevreuse. Notre mission est de protéger l'environnement et de promouvoir des pratiques durables au sein de notre territoire.

### **Contact presse :**

- **Marie CROS** - [marie.cros@havas.com](mailto:marie.cros@havas.com) / 06 74 00 02 36